

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*En vigueur au 01 janvier 2021*

## **ARTICLE 1 • OBJET**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'agence de communication dénommée STRATOGENE, société par actions simplifiée au capital de 2 000 EUR, immatriculée au RCS de Colmar sous le numéro 809 009 376 00017 dont le siège social est sis 2 place Charles de Gaulle 67220 Villé et de ses CLIENTS. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu sur le bon de commande, les présentes conditions générales et le code du commerce réglementent les conditions de vente des produits et des services de STRATOGENE. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur d'autres documents émanant du CLIENT. Selon la mission, STRATOGENE peut agir accessoirement comme mandataire du CLIENT en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de créations de noms de domaines, etc. En exécution de la mission qui lui est confiée, STRATOGENE produit des créations publicitaires et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelles de contributions particulières telles que photographie, illustration, film, etc. et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc. spécifiquement attachés à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, STRATOGENE perçoit une rémunération qui est fonction du budget qui lui est confié et détaillé dans un devis remis au CLIENT.

## **ARTICLE 2 • PRIX ET CONSISTANCE DE LA PRESTATION**

**2.1.** Tous les prix s'entendent hors taxes (T.V.A. fixée à 20%). Les prix et les délais sont valables deux semaines à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ces semaines. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

**2.2.** Les prix mentionnés sur le devis signé et accepté par le CLIENT sont valables 15 jours. Au-delà et pour les prestations suivantes, STRATOGENE ne peut garantir la stabilité des prix : impression, distribution, fabrication d'objets publicitaires, commande d'hébergement et noms de domaine, ...

**2.3.** Les prix en vigueur pour les prestations de services sont de 80 € HT / heure, excepté pour les prestations mentionnées dans la catégorie web et e-commerce pour lesquelles le tarif applicable est de 100 € HT / heure.

## **ARTICLE 3 • FORFAITS, CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE ET APPELS D'OFFRES**

Dans le cadre de forfaits ou contrats à durée déterminée signés entre STRATOGENE et le CLIENT, ou dans le cadre d'appels d'offres :

**3.1.** Si l'un ou l'autre des engagements n'était pas respecté par le CLIENT, STRATOGENE pourrait revoir à la baisse les conditions de remise immédiate pour la période restant à courir au contrat. Pour la période écoulée, STRATOGENE émettra une facture sur la base du différentiel tarifaire.

**3.2.** En cas de dénonciation du contrat par le CLIENT, ce dernier est redevable d'un montant équivalent à au moins 30% du restant dû au titre du contrat.

#### **ARTICLE 4 • FORFAITS, CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE ET APPELS D'OFFRES**

Un acompte de 30% est exigé à la signature du bon de commande et 70% à l'issue de la prestation (sauf clauses contraires stipulées sur le devis accepté par le CLIENT). Toute prestation démarrée suite à l'acceptation du devis par le CLIENT, engendrera, en cas d'interruption anticipée, une facturation au profit de STRATOGENE d'un montant minimum de 30% du montant total de la (des) prestation(s) explicitement démarrée(s) et dont STRATOGENE pourra en apporter la preuve. Tout retard de paiement à compter du 31<sup>ème</sup> jour de décalage par rapport à l'émission de facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. En cas de retard de paiement, une majoration de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera exigible. En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à la charge du CLIENT défaillant, en sus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire pour recouvrement fixée à 40 EUR (Art. L.441-6 du Code de commerce). L'acompte versé ne pourra être remboursé en cas d'annulation de la part du CLIENT après la signature du devis. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de STRATOGENE. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le mode de règlement en vigueur est le chèque bancaire, le virement bancaire. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de STRATOGENE. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du CLIENT aux présentes conditions générales de vente.

Concernant des marchandises, en application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, STRATOGENE reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au CLIENT, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, STRATOGENE est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du CLIENT.

#### **ARTICLE 5 • MAQUETTES ET BON À TIRER (BAT)**

A défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquetés sont livrés par STRATOGENE au CLIENT en main propre sur papier lors d'une réunion de travail, ou adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).

Le BAT est envoyé par STRATOGENE au CLIENT dans la mesure du possible de manière dématérialisée. A réception dudit BAT, le CLIENT s'engage à contrôler l'exactitude des contenus rédactionnels et des caractéristiques graphiques du BAT.

Si le CLIENT accepte le BAT, il doit le valider en le retournant à STRATOGENE par voie postale, ou par mail avec la mention « Bon pour Accord », en le datant et le signant, ou en le datant et signant électroniquement de manière totalement dématérialisée et sécurisée.

Si le CLIENT n'accepte pas le BAT, il devra faire part des corrections ou modifications. Une fois le BAT accepté par le CLIENT, aucune modification n'est possible. L'acceptation du BAT dégage STRATOGENE de toute réclamation possible en cas d'erreur ou de correction non mentionnée par le CLIENT.

## **ARTICLE 6 • LIVRAISON**

Les délais de livraison et de mise à disposition des documents sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de STRATOGENE. Nonobstant cette réserve, STRATOGENE fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer.

## **ARTICLE 7 • COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES**

Le CLIENT reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques, figurant dans la totalité de la production, objet de la présente commande et reconnaît avoir pris connaissance des lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et des peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Sauf mention contraire explicite du CLIENT, STRATOGENE se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « stratogene.fr », lorsque cela concerne des prestations de création graphique, « une réalisation STRATOGENE », de façon plus générique lorsqu'il s'agit d'une prestation globale.

## **ARTICLE 8 • COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES**

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de STRATOGENE tant que les factures émises par STRATOGENE ne sont pas payées en totalité par le CLIENT, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le CLIENT deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant de toutes les factures, sauf en cas de facturation pour interruption anticipée (cf. article 4). STRATOGENE demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. STRATOGENE détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au CLIENT, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports matériels sur lesquels figure ladite œuvre. Le CLIENT n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à STRATOGENE tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit de STRATOGENE. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de STRATOGENE, seul le produit fini sera adressé au CLIENT. Si le CLIENT désire avoir les sources des documents, une demande écrite devra être effectuée auprès de STRATOGENE, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue.

## **ARTICLE 9 • GARANTIES ET RESPONSABILITÉS**

STRATOGENE n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence elle s'engage à mettre en œuvre, eu égard à l'état actuel de ses modes opératoires, et au prix payé par le CLIENT les moyens raisonnables pour parvenir à un résultat aussi fiable que possible. STRATOGENE mettra en œuvre toutes les précautions nécessaires pour le stockage et la manipulation des documents et catalogues propres à la distribution. Elle ne pourra être tenue responsable ni d'une perte, dégradation ou destruction quelles qu'en soient les causes. STRATOGENE ne sera en aucune manière tenue responsable de procès-verbaux, amendes, refus d'exploitation sur site, quels que soient les tiers. Le CLIENT prendra en charge tous les risques afférents au mode opératoire en cas de non-respect de la politique de l'entreprise. Le CLIENT s'engage à fournir à STRATOGENE toutes les informations nécessaires pour la bonne marche des missions à réaliser et à informer STRATOGENE de tout événement susceptible d'interrompre les opérations de distribution dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de la prise de commande par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 10 • DROIT DE PUBLICITÉ**

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, notifiée par courrier avec accusé de réception, STRATOGENE se réserve le droit de mentionner librement et à sa convenance sa réalisation pour le CLIENT comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Le CLIENT, représenté par le signataire de la présente commande, autorise STRATOGENE à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement à la présentation publique de la réalisation en photos ou vidéos, et à la présentation publique des contenus textuels ou iconographiques de la réalisation.

#### **ARTICLE 11 • FORCE MAJEURE**

STRATOGENE ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

#### **ARTICLE 12 • JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg – Chambre Commerciale, sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.